



EQUITY MARKETS

6 juin 2023

PLACEMENT PRIVÉ UNIQUEMENT (OFFRE AU PUBLIC EXEMPTÉE DE L'OBLIGATION DE PUBLIER UN PROSPECTUS)

Autocall Rendement Octobre 2023

MODALITES INDICATIVES DES TITRES (le « Term Sheet »)

Ce Term Sheet contient des conditions et termes indicatifs. Les termes et conditions définitifs seront confirmés dans un Term Sheet définitif qui sera disponible à partir de la Date de Transaction. Les modalités des Obligations seront décrites dans les Conditions Définitives préparées par l'Emetteur et mises à disposition à la Date d'Emission.

Type d'instrument financier:	Titres de créance de droit français, émis dans le cadre du programme d'émission d'obligations de 20.000.000.000 d'euros de l'Emetteur (chacune une « Obligation », ensemble les « Obligations »). Les modalités des Obligations sont décrites dans le prospectus de base, tel qu'amendé par ses suppléments (le « Prospectus de Base »).
Emetteur:	NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE , société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg) ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.182 619 et régie par le droit du Luxembourg. <i>LEI: 549300YZ10WOWPBPDW20</i>
Notation de l'Emetteur:	L'Emetteur n'est pas noté. Le Garant a fait l'objet d'une notation (voir ci-après)
Agent de Calcul:	NATIXIS Calculation Agent Department, 30 Avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France
Garant:	NATIXIS , société anonyme à conseil d'administration de droit français ayant son siège social au 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 044 524.

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible" des présentes.

Page 1 of 12



Notation du Garant:	<i>Dette Long Terme</i> : Standard & Poor's: A / Moody's: A1 / Fitch: AA-. Ces notations sont celles en vigueur à la date du Term Sheet et peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.																											
Agent Payeur Principal:	BNP Paribas Securities Services Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93500 Pantin, France																											
Agent Placeur:	Natixis																											
Devise:	EUR																											
Code ISIN:	FR001400IKY1																											
Code Commun:	263672348																											
Sous-Jacents:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Indice</th> <th>Code Bloomberg</th> <th>Type</th> <th>Sponsor de l'indice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 Points GTR®</td> <td>CLIMATDG Index</td> <td>Multi-Bourse</td> <td>Scientific Beta France</td> </tr> </tbody> </table>				i	Indice	Code Bloomberg	Type	Sponsor de l'indice	1	iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 Points GTR®	CLIMATDG Index	Multi-Bourse	Scientific Beta France														
i	Indice	Code Bloomberg	Type	Sponsor de l'indice																								
1	iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 Points GTR®	CLIMATDG Index	Multi-Bourse	Scientific Beta France																								
Marché:	Voir Modalité 17 du Prospectus de Base.																											
Marché Lié:	Voir Modalité 17 du Prospectus de Base.																											
Montant Nominal Total:	EUR 1 000 000																											
Valeur Nominale Indiquée:	EUR 1 000																											
Prix d'Emission:	100,00%																											
Date de Conclusion:	6 juin 2023																											
Date de Détermination Initiale:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Indice</th> <th>Date de Détermination Initiale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 Points GTR®</td> <td>16 octobre 2023</td> </tr> </tbody> </table>				i	Indice	Date de Détermination Initiale	1	iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 Points GTR®	16 octobre 2023																		
i	Indice	Date de Détermination Initiale																										
1	iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 Points GTR®	16 octobre 2023																										
Date d'Emission:	17 juillet 2023																											
Date d'Evaluation:	17 octobre 2033																											
Date d'Echéance:	31 octobre 2033																											
Nombre Spécifique:	8 Jours de Bourse Prévus																											
Remboursement Automatique Anticipé:	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>16 janvier 2024</td> <td>30 janvier 2024</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>16 avril 2024</td> <td>30 avril 2024</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>16 juillet 2024</td> <td>30 juillet 2024</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>16 octobre 2024</td> <td>30 octobre 2024</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>16 janvier 2025</td> <td>30 janvier 2025</td> <td>N/A</td> </tr> </tbody> </table>				t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	16 janvier 2024	30 janvier 2024	N/A	2	16 avril 2024	30 avril 2024	N/A	3	16 juillet 2024	30 juillet 2024	N/A	4	16 octobre 2024	30 octobre 2024	N/A	5	16 janvier 2025	30 janvier 2025	N/A
t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)																									
1	16 janvier 2024	30 janvier 2024	N/A																									
2	16 avril 2024	30 avril 2024	N/A																									
3	16 juillet 2024	30 juillet 2024	N/A																									
4	16 octobre 2024	30 octobre 2024	N/A																									
5	16 janvier 2025	30 janvier 2025	N/A																									

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



6	16 avril 2025	5 mai 2025	N/A
7	16 juillet 2025	30 juillet 2025	N/A
8	16 octobre 2025	30 octobre 2025	116,00%
9	16 janvier 2026	30 janvier 2026	118,00%
10	16 avril 2026	30 avril 2026	120,00%
11	16 juillet 2026	30 juillet 2026	122,00%
12	16 octobre 2026	30 octobre 2026	124,00%
13	18 janvier 2027	1 février 2027	126,00%
14	16 avril 2027	30 avril 2027	128,00%
15	16 juillet 2027	30 juillet 2027	130,00%
16	18 octobre 2027	1 novembre 2027	132,00%
17	17 janvier 2028	31 janvier 2028	134,00%
18	18 avril 2028	3 mai 2028	136,00%
19	17 juillet 2028	31 juillet 2028	138,00%
20	16 octobre 2028	30 octobre 2028	140,00%
21	16 janvier 2029	30 janvier 2029	142,00%
22	16 avril 2029	30 avril 2029	144,00%
23	16 juillet 2029	30 juillet 2029	146,00%
24	16 octobre 2029	30 octobre 2029	148,00%
25	16 janvier 2030	30 janvier 2030	150,00%
26	16 avril 2030	3 mai 2030	152,00%
27	16 juillet 2030	30 juillet 2030	154,00%
28	16 octobre 2030	30 octobre 2030	156,00%
29	16 janvier 2031	30 janvier 2031	158,00%
30	16 avril 2031	30 avril 2031	160,00%
31	16 juillet 2031	30 juillet 2031	162,00%
32	16 octobre 2031	30 octobre 2031	164,00%
33	16 janvier 2032	30 janvier 2032	166,00%
34	16 avril 2032	30 avril 2032	168,00%
35	16 juillet 2032	30 juillet 2032	170,00%
36	18 octobre 2032	1 novembre 2032	172,00%
37	17 janvier 2033	31 janvier 2033	174,00%
38	19 avril 2033	3 mai 2033	176,00%
39	18 juillet 2033	1 août 2033	178,00%

Si à l'une des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le **Niveau de l'Indice**, tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est **supérieur ou égal** au **Niveau de Remboursement Automatique Anticipé** alors l'intégralité des Obligations, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Obligation payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale Indiquée et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Niveau de l'Indice:

Désigne le niveau de l'Indice sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date d'Evaluation et à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Niveau de Remboursement Automatique Anticipé:

Signifie pour chacune des Dates d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t), le pourcentage du Niveau Initial spécifié ci-dessous :

t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Niveau de Remboursement Automatique Anticipé
1	16 janvier 2024	N/A
2	16 avril 2024	N/A
3	16 juillet 2024	N/A



	4	16 octobre 2024	N/A
	5	16 janvier 2025	N/A
	6	16 avril 2025	N/A
	7	16 juillet 2025	N/A
	8	16 octobre 2025	100,00%
	9	16 janvier 2026	100,00%
	10	16 avril 2026	100,00%
	11	16 juillet 2026	100,00%
	12	16 octobre 2026	100,00%
	13	18 janvier 2027	100,00%
	14	16 avril 2027	100,00%
	15	16 juillet 2027	100,00%
	16	18 octobre 2027	100,00%
	17	17 janvier 2028	100,00%
	18	18 avril 2028	100,00%
	19	17 juillet 2028	100,00%
	20	16 octobre 2028	100,00%
	21	16 janvier 2029	100,00%
	22	16 avril 2029	100,00%
	23	16 juillet 2029	100,00%
	24	16 octobre 2029	100,00%
	25	16 janvier 2030	100,00%
	26	16 avril 2030	100,00%
	27	16 juillet 2030	100,00%
	28	16 octobre 2030	100,00%
	29	16 janvier 2031	100,00%
	30	16 avril 2031	100,00%
	31	16 juillet 2031	100,00%
	32	16 octobre 2031	100,00%
	33	16 janvier 2032	100,00%
	34	16 avril 2032	100,00%
	35	16 juillet 2032	100,00%
	36	18 octobre 2032	100,00%
	37	17 janvier 2033	100,00%
	38	19 avril 2033	100,00%
	39	18 juillet 2033	100,00%
Montant de Remboursement Final:	Le Montant de Remboursement Final par Obligation payable à la Date d'Echéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante :		
	<p>Cas 1: Si le Niveau Final à la Date d'Evaluation est supérieur ou égal à 80,00% du Niveau Initial, alors:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x 180,00%</p> <p>Cas 2: Si le Niveau Final à la Date d'Evaluation est inférieur à 80,00% du Niveau Initial, alors:</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Cas 2a:</u> Si l'Evénement Activant n'a pas eu lieu:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x 100,00%</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Cas 2b:</u> Si l'Evénement Activant a eu lieu:</p> <p style="text-align: center;">Valeur Nominale Indiquée x (100,00% - P)</p>		



	<p>Avec $P = 100,00\% \times \text{Max}(100,00\% - \text{Performance Finale}; 0)$</p> <p>Performance Finale: Niveau Final / Niveau Initial</p>						
Niveau Initial:	Désigne, le Niveau de l'Indice sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date de Détermination Initiale.						
Niveau Final:	Désigne, le Niveau de l'Indice sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date d'Evaluation.						
Heure d'Evaluation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue.						
Evènement Activant:	L'Evènement Activant a lieu si, lors d'un Jour de Détermination de l'Activation pendant la Période de Détermination de l'Activation, le Niveau de l'Indice à l'Heure d'Evaluation de l'Activation est inférieur à la Barrière Activante .						
Barrière Activante:	<p>La Barrière Activante est égale à 30,00% du Niveau Initial:</p> <table border="1" data-bbox="363 1120 1410 1240"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>Indice</th> <th>Barrière Activante</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 Points GTR®</td> <td>TBD points</td> </tr> </tbody> </table>	i	Indice	Barrière Activante	1	iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 Points GTR®	TBD points
i	Indice	Barrière Activante					
1	iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 Points GTR®	TBD points					
Jour de Détermination de l'Activation:	Désigne chaque Jour de Bourse Prévu pendant la Période de Détermination de l'Activation.						
Période de Détermination de l'Activation:	Désigne la période qui commence à la Date de Début de la Période d'Activation (inclusive) et finit à la Date de Fin de la Période d'Activation (inclusive).						
Date de Début de la Période d'Activation:	La Date d'Evaluation						
Date de Fin de la Période d'Activation:	La Date d'Evaluation						
Heure d'Evaluation de l'Activation:	Désigne l'Heure de Clôture Prévue sur le Marché concerné.						
Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant						
Jour Ouvré:	TARGET2						



Jour de Bourse Prévu:	Conformément à la Modalité 17
Heure de Clôture Prévue:	Conformément à la Modalité 17
Droit applicable:	Droit Français
Règlement-livraison:	Euroclear France
Cotation:	Il est demandé à ce que les Obligations soient cotées sur Luxembourg Stock Exchange
Notation:	Aucune
TEFRA Rules:	Non Applicable
Eligibilité à l'Eurosystem:	Non
Formes des Obligations:	Obligation au porteur
Représentant de la Masse:	F&S Financial Services SAS 13 rue Oudinot 75007 Paris
Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5f), pour illégalité (Modalité 5(k) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (8) :	Conformément à la Modalité 17
Indice de Référence / Règlement européen sur les Indices de Référence :	Les montants payables au titre des Obligations pourront être calculés en référence à iEdge Europe Climate EW 40 Decrement 50 Points GTR® qui est fourni par Scientific Beta France SAS. A la date du 6 juin 2023, Scientific Beta France SAS est enregistré sur le registre des administrateurs et des indices de référence établi et tenu par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers.
Documentation:	<p>Les Conditions Définitives préparées en lien avec le présent Term Sheet doivent être lues conjointement avec le Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans le Term Sheet et les Conditions Définitives ces dernières prévaudront. Les termes en majuscules qui sont utilisés dans ce Term Sheet mais qui n'y sont pas définis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus de Base.</p> <p>Le Prospectus de Base (y compris tout document qui y est incorporé par référence) est disponible sur le site internet de Natixis (https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic). Le Prospectus de Base est également disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).</p>

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



Périodicité de valorisation:	Quotidienne et, si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Marché secondaire:	NATIXIS pourra fournir un prix indicatif des Obligations aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
Double valorisation:	Une double valorisation est établie par Refinitiv (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
Restrictions de vente:	<p><u>Placement privé - offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus</u></p> <p>Aucune action n'a été entreprise ou ne le sera dans aucune juridiction pour permettre une offre au public autre que celles qui sont exemptées de l'obligation de publier un prospectus des Obligations décrites ici, sauf si expressément établi dans le Prospectus de Base. Les Obligations doivent être vendues en accord avec toutes les restrictions de vente applicables dans les juridictions où elles sont vendues. Aucune distribution des Obligations n'est possible aux Etats-Unis d'Amérique ou auprès d'investisseurs américains.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base.</p>
Considérations fiscales américaines:	Les Obligations ne doivent pas être considérées comme des Obligations Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain.
Exemption à l'obligation de publier un prospectus conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »):	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est exclusivement adressée à des investisseurs hors de l'Espace Economique Européen. <input type="checkbox"/> La Valeur Nominale Indiquée unitaire des Obligations est supérieure ou égale à 100 000 euros (ou équivalent). <input checked="" type="checkbox"/> L'offre des Obligations est exclusivement adressée à des investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus. <input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus. <input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à des investisseurs qui acquièrent des Obligations pour un montant total d'au moins 100 000 euros par investisseur et par offre distincte.
Typologie de commercialisation:	<p>La contrepartie achète les Obligations:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Pour son compte propre. <input type="checkbox"/> Pour ses clients dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire.



	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la convention-cadre de distribution conclue entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Obligations. <input type="checkbox"/> Pour les utiliser comme valeurs de référence dans les contrats d'assurance vie libellés en unité de compte auquel cas les stipulations de la convention-cadre de référencement entre NATIXIS et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront.
<p>Gouvernance des Produits MiFID II/Marché Cible :</p>	<p>Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Obligations, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations comprend les investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « MiFID II ») ; (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés ; et (iii) les canaux de distribution des Obligations aux investisseurs de détail suivants sont appropriés – le conseil en investissement, la gestion de portefeuille, les ventes sans conseil et les services d'exécution simple, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas. Le produit est incompatible pour les investisseurs en dehors du marché cible indiqué ci-dessus. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Obligations (« un distributeur ») devra prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Obligations (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas.</p>
<p>Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :</p>	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par NATIXIS (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives à la transposition de MIFID II, ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE et Royaume-Uni. Une commission pourra être versée par NATIXIS, agissant en tant que producteur au sens donné par MIFID II, à un tiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée. Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>
<p>Commissions et frais :</p>	<p>La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,43% du montant nominal des Obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des Obligations.</p> <p>Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription.</p>
<p>Coûts et frais MIFID II:</p>	<p>Nous vous informons que des informations génériques sur les coûts et charges associées à certains de nos produits (produits vanille) et services sont disponibles sur le site internet de NATIXIS CIB (https://cib.NATIXIS.com). Veuillez également noter que les informations détaillées sur l'ensemble des produits financiers sur lesquels vous souhaitez effectuer une transaction avec nous, les risques sous-jacents et scénarios de performance ainsi que, dans les cas prévus par la réglementation MIFID II / PRIIPS, des informations complémentaires sur les coûts et charges sont disponibles sur notre portail client (accès disponible sur simple demande auprès de votre correspondant NATIXIS habituel).</p>



	<p>NB : Pour les maturités inférieures à un an, les coûts évoqués ci-dessus correspondent aux coûts à maturité (non annualisés).</p>
<p>Facteurs de risques :</p>	<p>Les Obligations peuvent être remboursées en-dessous du pair et le montant de remboursement peut varier considérablement en fonction des conditions de marché. Tout montant dû au titre des Obligations porte le risque de crédit de l’Emetteur, et le cas échéant, du Garant.</p> <p>Se référer au Prospectus de Base et, le cas échéant, au résumé des Conditions Définitives pour plus d’informations sur les facteurs de risque.</p>
<p>Avertissement :</p>	<p>Ce document est un « Term Sheet » indicatif à des fins de discussion. Son contenu, ainsi que les modalités et conditions qu’il contient sont susceptibles d’être modifiés à tout moment, y compris, et sans que cela soit limitatif, par l’ajout d’éléments nouveaux.</p> <p>Ce document a été préparé uniquement pour information. Il ne constitue pas une offre de vente ou de souscription ou une invitation à vendre ou à souscrire tout instrument financier. Les modalités des Obligations seront confirmées dans le Term Sheet définitif qui sera disponible à la Date de Transaction.</p> <p>Ce document est strictement confidentiel et les informations qu’il contient sont la propriété de Natixis et ne sauraient être transmises à quiconque sans l’accord préalable écrit de Natixis. Il ne doit être remis ou copié à l’intention d’aucune autre personne que son destinataire original pour quelque usage que ce soit.</p> <p>Ce document ne doit pas être interprété comme créant une obligation par laquelle l’Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) s’engage à offrir, souscrire, vendre ou proposer un produit ou un service ou comme ayant un effet obligatoire d’une quelconque manière pour l’Emetteur (ou le cas échéant, le Garant).</p> <p>Par la présente, le(s) destinataire(s) reconnaît(ssent) expressément que ce document n’est pas communiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre de la fourniture par l’Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) d’un conseil en investissement ; • dans le cadre de la fourniture par l’Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) d’un service de gestion de portefeuilles pour compte de tiers ; • dans le cadre d’un démarchage bancaire et financier effectué ; par l’Emetteur (ou le cas échéant, le Garant) ; ou • plus généralement, dans le cadre d’un service bancaire ou d’un service d’investissement. <p>La distribution, la possession ou la remise de ce document, vers ou à partir des certaines juridictions peut être limitée voire interdite par la réglementation et les lois applicables. Ainsi les personnes ou entités ayant reçu ce document doivent s’assurer et déclarent qu’elles ont connaissance et respecteront les limitations ou les interdictions précitées. L’Emetteur, le cas échéant, le Garant, leurs sociétés mères, leurs filiales, ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs déclinent toute responsabilité (qu’elle soit contractuelle, civile ou de toute autre nature) à l’égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant la distribution, la possession ou la remise de ce document dans, vers ou à partir de toute juridiction.</p>

Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.



Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis d'Amérique ou à toute personne américaine, ni à aucune personne au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon ou toute autre juridiction où sa distribution est limitée voire interdite conformément à la réglementation et aux lois applicables. Voir également le paragraphe « Restrictions de vente » ci-dessus.

Ce document ne constitue pas une offre d'achat, de vente ou de souscription ou une invitation à acheter, vendre ou à souscrire tout instrument financier et n'est pas une recommandation personnalisée ou générale d'investissement. Ce document ne doit pas être interprété comme créant une obligation pour l'Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) de réaliser la transaction envisagée sous réserve des termes et conditions décrits dans le présent document.

Investir dans les Obligations nécessite une expérience et une connaissance des transactions sur les marchés de capitaux et des titres de créance afin d'évaluer les avantages et les risques liés à un investissement dans les Obligations. Les investisseurs potentiels ne devront prendre leur décision d'investir qu'après une étude approfondie des informations contenues dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives. Avant de procéder à toute décision d'investissement dans les Obligations, tout investisseur potentiel doit obtenir tous les conseils (internes ou externes) qu'il considère souhaitables ou nécessaires de ses conseils quant aux aspects financiers, juridiques, réglementaires, fiscaux, comptables et connexes d'un investissement dans les Obligations en vue de vérifier que l'investissement dans les Obligations est adapté à ses objectifs et contraintes d'investissement et d'obtenir une évaluation indépendante des risques et des avantages d'un investissement dans les Obligations.

L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne pourra être tenu responsable de toute perte financière ou de tout dommage direct ou indirect lié à une décision d'investissement prise sur la base des informations indiquées dans ce document et il ne doit pas être considéré comme ayant fourni un service, en particulier, un service d'investissement.

Sauf dans les cas où la loi ou la réglementation applicable en dispose autrement, l'Emetteur (et, le cas échéant, le Garant) n'est pas tenu de vérifier ni d'analyser la pertinence, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations, y compris réglementaires ou fiscales, figurant dans ce document. Par conséquent, l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) quant à la pertinence, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations, des projections ou des hypothèses qui y figurent. En particulier, il n'a pas été tenu compte pour les besoins de ce document des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de l'Emetteur (ou le cas échéant, du Garant). L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers.

Les informations sur les prix, les marges et le sous-jacent concerné sont purement indicatives et sont susceptibles d'évoluer en fonction, entre autres, des conditions de marché et de toute hypothèse qui serait utilisée pour les besoins de l'établissement de ce document. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas des indicateurs de prévision fiables et ne préjugent donc pas des performances futures. Ces informations peuvent



	<p>être modifiées ou retirées par l'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) à tout moment sans préavis.</p> <p>Sauf stipulation contraire, les informations contenues dans ce document seront remplacées, modifiées et/ou complétées dans leur intégralité par les Conditions Définitives préparées par l'Emetteur (ou le cas échéant, le Garant) ou son conseil.</p> <p>Tout droit et obligation, de nature contractuelle ou autre, résulteront uniquement des Conditions Définitives et non de ce document.</p> <p>L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant), ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs déclinent, dans la mesure permise par la loi, toute responsabilité (qu'elle soit contractuelle, civile ou de toute autre nature) à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les informations contenues dans ce document.</p> <p>L'Emetteur (ou, le cas échéant, le Garant) décline toute obligation de mettre à jour ce document ou d'informer le destinataire ou toute autre personne de tout changement concernant les informations contenues dans ce document ou de toute circonstance susceptible d'impacter les informations contenues dans ce document.</p> <p>NATIXIS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. NATIXIS est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.</p>
<p>Index Sponsor Disclaimers:</p>	<p>The Notes are not sponsored, endorsed, sold, or promoted by the Index(es) or the Index Sponsor(s) and no Index Sponsor makes any representation whatsoever, whether express or implied, either as to the results to be obtained from the use of the Index(es) and/or the levels at which the Index(es) stand(s) at any particular time on any particular date or otherwise. No Index or Index Sponsor shall be liable (whether in negligence or otherwise) to any person for any error in the Index(es) and the Index Sponsor(s) is (are) under no obligation to advise any person of any error therein. No Index Sponsor is making any representation whatsoever, whether express or implied, as to the advisability of purchasing or assuming any risk in connection with the Notes. The Issuer shall have no liability for any act or failure to act by the Index Sponsor(s) in connection with the calculation, adjustment or maintenance of the Index(es). Neither the Issuer nor its Affiliates have any affiliation with or control over the Index(es) or Index Sponsor(s) or any control over the computation, composition or dissemination of the Index(es). Although the Calculation Agent will obtain information concerning the Index(es) from publicly available sources it believes reliable, it will not independently verify this information. Accordingly, no representation, warranty or undertaking (express or implied) is made and no responsibility is accepted by either party, its Affiliates or the Calculation Agent as to the accuracy, completeness and timeliness of information concerning the Index(es).</p>



Ce "Term Sheet" est destiné uniquement aux personnes et entités visées au paragraphe "Gouvernance des produits MiFID II/ Marché Cible " des présentes.